



Conditions d'utilisation SwisscardLogin

Conditions d'utilisation SwisscardLogin

1 Objet

1.1 SwisscardLogin est un service de Swisscard AECs GmbH (ci-après l'**«émettrice»**), grâce auquel le titulaire d'une carte principale, d'une carte supplémentaire ou d'une carte d'entreprise émise par l'émettrice ou d'un autre moyen autorisé pour les paiements sans espèces, qui est émis par l'émettrice, de même que, pour ce qui est des cartes d'entreprise, l'entreprise elle-même (ci-après le **«client»**) peuvent s'authentifier pour accéder à des offres déterminées et des services de l'émettrice ou de tiers mandatés par l'émettrice (ci-après: **«offres»**).

1.2 Les présentes **«conditions d'utilisation SwisscardLogin»** (ci-après «conditions d'utilisation») constituent une partie de la relation contractuelle entre le client et l'émettrice et régissent leur rapport concernant SwisscardLogin. Les conditions d'utilisation complètent les autres dispositions applicables à la relation contractuelle entre l'émettrice et le client, en particulier les «conditions d'utilisation des cartes à débit différé et des cartes de crédit de Swisscard AECs GmbH» (ci-après **«CG»**), les dispositions s'appliquant à certaines offres, ainsi que les informations juridiques et la déclaration de confidentialité, qui peuvent être consultées sur le site internet de SwisscardLogin. En cas d'éventuelles contradictions, les présentes conditions d'utilisation prévalent.

2. Inscription au SwisscardLogin

2.1 L'inscription a lieu au moyen de la saisie de données du client relatives à sa personne et à son compte de carte sur le formulaire mis à disposition à cette fin. Lorsque le processus d'inscription a été effectué, celui-ci est confirmé de manière appropriée au client par l'émettrice. L'émettrice peut prévoir des étapes supplémentaires en vue de l'achèvement de l'inscription (p. ex. l'envoi d'un code de vérification). L'émettrice est libre de refuser l'inscription du client en tout temps et sans indication de motifs.

2.2 L'inscription et l'utilisation de SwisscardLogin requièrent une adresse e-mail valable, de même qu'un téléphone portable et un numéro de téléphone portable valable du client. A l'avenir, l'émettrice peut soumettre l'utilisation à d'autres conditions ou modifier les conditions existantes, comme par exemple l'installation d'une application mobile («app»). L'émettrice peut en outre soumettre l'utilisation d'offres déterminées à des procédés d'authentification supplémentaires, respectivement à la saisie d'un code d'activation.

2.3 Le client choisit lors de l'inscription un nom d'utilisateur, qui ne peut être trompeur, illicite ou choquant et un mot de passe statique conformément au chiffre 4.2. L'inscription à SwisscardLogin a lieu par le biais d'un connexion cryptée.

2.4 L'inscription est valable pour toutes les cartes émises au nom du client. Les cartes d'entreprise nécessitent une inscription séparée.

2.5 Le client doit informer immédiatement l'émettrice de tout changement de l'appareil mobile, du numéro de téléphone portable ou de l'adresse e-mail.

2.6 A défaut d'acceptation des présentes Conditions d'utilisation, toute inscription à SwisscardLogin ou l'utilisation de celui-ci sont exclues.

3. Utilisation de SwisscardLogin et approbation

3.1 SwisscardLogin authentifie le client et lui fournit l'accès technique à des offres déterminées de l'émettrice. Cet accès par le biais de SwisscardLogin requiert que le client se soit inscrit pour l'utilisation de l'Accès Manger et se soit authentifié de la manière exigée par SwisscardLogin.

3.2 L'accès à une offre par le biais de SwisscardLogin a lieu en saisissant le nom d'utilisateur et le mot de passe et, en fonction de l'offre, au moyen d'un élément supplémentaire mis à disposition par l'émettrice, par exemple en saisissant un code (mTAN) transmis par SMS, par un message push au numéro de téléphone portable le plus récent du client ou encore par une app. L'élément supplémentaire mis à disposition peut être complété, modifié ou remplacé en tout temps par l'émettrice. Demeurent réservées de plus amples règles portant sur l'accès à des offres par le biais de SwisscardLogin contenues dans les dispositions des offres concernées.

3.3 L'assortiment des offres accessibles par le biais de SwisscardLogin peut être étendu ou restreint par l'émettrice. **L'accès aux offres peut en outre être subordonné à l'utilisation du SwisscardLogin.**

3.4 L'utilisateur prend acte du fait que la connexion à SwisscardLogin permet l'accès aux offres de l'émettrice et l'utilisation de ces offres au nom et pour le compte du client. **En fonction du type et de l'étendue d'une offre, la connexion à SwisscardLogin peut ainsi par exemple permettre l'accès aux données actuelles et historiques des transactions du client ainsi qu'à d'autres données, la modification des données du client, la confirmation de transactions, la réalisation de transactions par carte, la gestion de programmes de fidélité, y compris l'utilisation de points et d'autres démarches.** Toute personne qui se connecte à SwisscardLogin est considérée par l'émettrice comme autorisée à utiliser SwisscardLogin et les offres associées, et toutes les démarches portant sur une offre effectuées après la connexion à SwisscardLogin sont considérées comme approuvées par le client. **Le client doit ainsi, en particulier, respecter les devoirs de diligence prévus au chiffre 4.**

3.5 Le client prend en outre acte du fait que l'utilisation de SwisscardLogin à l'étranger peut éventuellement entraîner une violation de dispositions du droit étranger. Il lui incombe de s'informer à ce sujet. Le client prend également acte du fait qu'il peut exister des restrictions d'importation et d'exportation applicables aux algorithmes de cryptage, qui peuvent être éventuellement violés si le client utilise SwisscardLogin à l'extérieur de la Suisse. En cas de doute, le client doit renoncer à l'utilisation de SwisscardLogin à l'étranger. L'émettrice décline toute responsabilité à cet égard.

4. Informations sur la sécurité et devoirs de diligence

4.1 **Le client prend acte que l'accès sans autorisation à SwisscardLogin permet également l'utilisation abusive des offres associées (chiffre. 3.4).** Le client doit ainsi prendre, autant que possible, toutes les mesures propres à exclure le risque d'un accès sans autorisation à SwisscardLogin, respectivement d'une utilisation sans autorisation.

4.2 En ce qui concerne le nom d'utilisateur et le mot de passe, le client a en particulier les devoirs de diligence suivants: Le client

- a) doit choisir un mot de passe sûr, qui n'est pas composé de combinaisons faciles à découvrir (p.ex. numéros de téléphone, dates de naissance, numéros de plaques d'immatriculation, nom du client ou des membres de sa famille);
- b) est tenu de garder secrets le nom d'utilisateur et le mot de passe, de ne pas les noter, que ce soit intégralement ou sous forme modifiée, sous forme cryptée ou non cryptée, sur la carte de crédit ou ailleurs ni de les sauvegarder électroniquement sous forme non cryptée et de ne pas les transmettre à des tiers ou les rendre accessibles à des tiers de toute autre manière;
- c) doit immédiatement modifier le mot de passe s'il a des raisons de penser qu'un tiers a eu connaissance du mot de passe;
- d) doit modifier immédiatement le mot de passe à la demande de l'émettrice;
- e) veille à ne pas être observé lors de la saisie du nom d'utilisateur, du mot de passe ou, le cas échéant, d'un code;
- f) ne saisit pas le nom d'utilisateur, le mot de passe ou, le cas échéant, un code, si l'invitation à la connexion n'a pas été engendrée par le client;
- g) informe immédiatement l'émettrice s'il craint que des tiers aient eu connaissance sans autorisation de son mot de passe.

4.3 En ce qui concerne les ordinateurs que le client utilise pour l'inscription ou la connexion à SwisscardLogin, le client a en outre en particulier les devoirs de diligence suivants: Le client

- a) doit mettre en place un déverrouillage au moyen d'un mot de passe pour utiliser l'ordinateur;
- b) veille à ce que son ordinateur ne demeure pas sans surveillance lorsqu'il est allumé;
- c) veille à ce qu'aucun tiers non autorisé ne puisse lire les informations affichées sur l'écran;
- d) se déconnecte de SwisscardLogin avant de quitter son ordinateur; et
- e) réduit le risque d'un accès non autorisé à son ordinateur en prenant des mesures de protection adéquates, en particulier en actualisant continuellement le système d'exploitation et le navigateur et par le biais d'autres mesures de sécurité habituelles et correspondant à l'état actuel de la technique, en particulier par l'utilisation de logiciels anti-virus continuellement mis à jour et par l'installation d'un pare-feu.

4.4 En ce qui concerne l'appareil mobile, dont le numéro a été indiqué par le client lors de l'inscription ou ultérieurement avant l'utilisation pour une offre déterminée, ou qu'il utilise en relation avec SwisscardLogin, le client a en outre en particulier les devoirs de diligence suivants: Le client

- a) met en place un système de déverrouillage (par PIN, Touch ID etc) pour l'utilisation de son appareil mobile;
- b) a l'obligation de réduire le risque d'un accès non autorisé à son appareil mobile par des mesures de protection adéquates;
- c) ne manipule pas le système d'exploitation (par exemple par le biais de «jailbreaking» ou de «rooting»);
- d) maintient le système d'exploitation à jour;
- e) ne laisse pas son appareil mobile sans surveillance et n'en cède pas l'usage (temporaire ou durable) sans surveillance à des tiers (p.ex.

vente, donation, prêt, consignation, mise en gage, réparation) sans avoir effacé au préalable toutes les données et apps liées à SwisscardLogin, de même que toutes les apps grâce auxquelles il est possible, au moyen de SwisscardLogin, d'accéder à des données, y compris à des données des transactions;

- f) informe l'émettrice immédiatement en cas de perte de l'appareil mobile;
- g) en cas de perte, empêche que l'appareil mobile ne puisse continuer à être utilisé (par exemple via suppression à distance, d'un blocage de la carte SIM ou, le cas échéant, par le biais de l'opérateur de réseau mobile).

4.5 Le client accepte expressément que l'émettrice, dans le cadre de l'utilisation du SwisscardLogin, communique avec le client par le biais de moyens de communication électroniques, y compris par internet, par e-mail et par SMS. Les dispositions concernant la communication électronique, que le client a acceptées dans le cadre du processus d'inscription, s'appliquent.

5. Garantie et responsabilité

5.1 L'émettrice ne garantit pas la disponibilité en tout temps de SwisscardLogin. En outre, l'émettrice ne fournit pas les moyens permettant d'accéder à SwisscardLogin (connexion internet). Cela relève exclusivement de la responsabilité du client. L'émettrice n'émet ainsi aucune garantie quant aux opérateurs de réseau (par exemple, les fournisseurs internet). L'émettrice n'émet en outre aucune garantie quant à la véracité, l'exactitude, la fiabilité, l'exhaustivité, la confidentialité et la durée de transmission de toutes les données transmises par voie électronique.

5.2 Sous réserve de la responsabilité contractuelle ou légale pour des dommages causés par négligence grave ou intentionnellement, l'émettrice exclut toute responsabilité pour des dommages résultant de l'utilisation de SwisscardLogin et pour des dommages résultant d'une indisponibilité, durable ou temporaire, de SwisscardLogin ou d'offres disponibles au travers de SwisscardLogin.

5.3 Les dispositions relatives à la responsabilité des ch. 8.2 à 8.4 des CG s'appliquent sans modification.

6. Protection des données et confidentialité

6.1 Dans le cadre de l'inscription du client à SwisscardLogin et de l'utilisation de SwisscardLogin, l'émettrice reçoit et traite des données personnelles concernant le client (en cas d'entreprises, concernant les organes et les employés du client), comme par exemple des adresses e-mail et des numéros de téléphone portable. Les informations sur la protection des données au chiffre 11 des CG s'appliquent aux données précitées.

6.2 Le client est tenu de communiquer à l'émettrice les modifications des données indiquées lors de l'inscription à SwisscardLogin, telles que, en particulier, des modifications de son adresse e-mail ou de son numéro de téléphone portable. Jusqu'à réception d'une telle communication, l'émettrice est en droit de considérer les dernières données communiquées comme valables.

6.3 Le client accepte expressément que l'émettrice, dans le cadre de l'utilisation du SwisscardLogin, utilise des moyens de communication électroniques, internet, e-mail et SMS compris. Il prend acte du fait que les données qui sont transmises par le biais d'un réseau ouvert tel que l'internet ou un service e-mail peuvent en principe être interceptées par tout un chacun. L'émettrice ne peut pas garantir la confidentialité des communications ou des documents qui sont transmis par le biais de tels réseaux ouverts. Des tiers peuvent accéder à ces informations et par conséquent capter et utiliser les données sans l'accord du client. Des tiers peuvent ainsi éventuellement conclure à l'existence actuelle ou future de relations de carte ou d'autres relations commerciales (par exemple, des relations bancaires). Même lorsque l'expéditeur et le destinataire se trouvent dans le même pays, la transmission de données par le biais de tels réseaux s'effectue souvent en passant par des Etats tiers, c'est-à-dire également par des pays qui ne disposent pas du même niveau de protection des données que l'Etat de domicile du client. Les données du client peuvent être perdues ou captées par des tiers non autorisés au cours de leur transmission.

7. Dispositions complémentaires

7.1 L'émettrice se réserve le droit de restreindre, de suspendre ou de bloquer en tout temps, sans préavis et sans indication de motifs, l'exploitation de SwisscardLogin de manière générale ou pour certains clients, en tout ou partie, temporairement ou définitivement.

7.2 Si le client demande à l'émettrice le blocage de sa carte et qu'une carte est bloquée en conséquence, l'accès à des offres via SwisscardLogin n'est plus possible pour cette carte. En cas de blocage définitif ou de résiliation de la carte, l'inscription correspondant à cette carte est supprimée.

7.3 En cas de résiliation de la dernière carte du client, c'est l'inscription du client dans sa totalité qui est supprimée à l'issue d'un délai approprié.

7.4 Il est possible de contacter l'émettrice à l'adresse suivante:
Raison sociale et adresse:
Swisscard AECS GmbH
Case postale 227
8810 Horgen
www.swisscard.ch

7.5 L'émettrice se réserve le droit de modifier les présentes dispositions en tout temps. Les modifications sont communiquées au client concerné sous une forme appropriée (par exemple par message pop-up pendant la connexion). Les modifications sont considérées comme acceptées en l'absence d'opposition écrite avant l'entrée en vigueur de ces modifications et dans tous les cas si le client donne son consentement exprès ou lors de l'utilisation suivante de SwisscardLogin.

7.6 Le droit applicable et le for sont définis par les dispositions des CG.